

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 20/12/2023

Reçu en préfecture le 20/12/2023

Publié le

ID : 034-213402118-20231219-0482023-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 15

Ayant pris part à la délibération :

Date de la convocation : 13/12/2023

Date d'affichage :

DELIBERATION N° 048-2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le dix neuf décembre à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Bernadette GUIRAUD, Marie-France MAUREL, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE, et Fabien SCHURRER.

Absents : Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Christophe MAUREL et Malvine MORERA

Pouvoirs : Cindy CIECIERSKI qui donne pouvoir à Séverine ARGELLIES
Christine FERRET qui donne pouvoir à Lucienne ANDRIEU
Christophe MAUREL qui donne pouvoir à Marie-France MAUREL
Malvine MORERA qui donne pouvoir à Patricia ARNOLD

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

BUDGET COMMUNAL DECISION MODIFICATIVE N°2 – AUGMENTATION DE CREDITS

Vu la délibération N° 012-2023 relative au vote du Budget Primitif de la commune, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une décision modificative doit être prise.

Il convient de rajouter au budget communal, les montants des crédits des emprunts souscrits dans la délibération N° 047-2023.

Tableau détaillé

Désignation	Budgété avant DM	Diminution	Augmentation	Budget après DM
Total des chapitres de dépenses d'investissement mouvementés par la DM	530 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	930 000,00 €
23 Immobilisations en cours	530 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	930 000,00 €
2312/23	530 000,00 €	0,00 €	400 000,00 €	930 000,00 €
Total des chapitres de recettes d'investissement mouvementés par la DM	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €	0,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €
1641/16	0,00 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
1641/16	0,00 €	0,00 €	250 000,00 €	250 000,00 €

Tableau récapitulatif

	Total budgété avant DM	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Total budget après DM
Total général des dépenses d'investissement (1)	1 032 800,00 €	0,00 €	400 000,00 €	1 432 800,00 €
Total général des recettes d'investissement (1)	1 032 800,00 €	0,00 €	400 000,00 €	1 432 800,00 €
Total général des dépenses de fonctionnement (1)	1 330 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 330 000,00 €
Total général des recettes de fonctionnement (1)	1 330 000,00 €	0,00 €	0,00 €	1 330 000,00 €

**Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré,
Par 15 voix, POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION à l'unanimité des membres présents**

APPROUVE ET ADOPTE la décision modificative N°2 du Budget Communal 2023 comme ci-dessus énoncé,

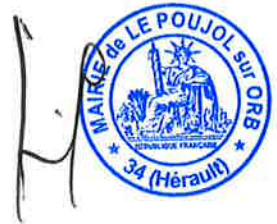
DIT au comptable public de procéder aux ajustements comptables nécessaires à l'application de cette décision,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire



Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.